

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA SMAC

ANNEXE A LA DCM DU 29/9/2011

hors études de conception et équipements mobiliers

Valeur au 01/09/2011

	Budget prévisionnel HT	Budget prévisionnel TTC	Ressources	Montant HT	%
Honoraires et Ingénierie	891 182,32 €	1 065 854,05 €	FNADT-CRSD	500 000,00 €	6,44%
Contrôleur technique, coordinateur de sécurité, AMO, HQE	891 182,32 €	1 065 854,05 €	Etat (CPER Métropole sillon lorrain travaux)	500 000,00 €	6,44%
Travaux	6 876 201,00 €	8 223 936,40 €	Région (CPER Métropole)	500 000,00 €	6,44%
Coût de construction et d'aménagements intérieurs	6 210 762,00 €	7 428 071,35 €	Conseil Général de Moselle	2 000 000,00 €	25,75%
Coût des aménagements extérieurs	665 439,00 €	795 865,04 €	Sous total AIDES PUBLIQUES	3 500 000,00 €	45,06%
			Autofinancement Fonds propres	4 267 383,32 €	54,94%
Totaux HT	7 767 383,32 €	9 289 790,45 €	Totaux HT	7 767 383,32 €	
			Montant TVA (à récupérer)	1 522 407,13 €	A titre indicatif

Date :

Signature :

PROJET

**AVENANT PORTANT REVISION
A MI-PARCOURS DU CONTRAT DE PROJETS
ETAT – REGION LORRAINE**

2007-2013

AVENANT

au Contrat de Projets Etat- Région Lorraine 2007-2013

*

L'Etat représenté par M. Christian Galliard de Lavernée, Préfet de la région Lorraine

Et

La Région Lorraine, représentée par Monsieur Jean-Pierre Masseret, Président du Conseil Régional

- Vu la loi du 29 juillet 1982 modifiée portant réforme de la planification,
- Vu la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999 modifiée,
- Vu le décret du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets de région et de département, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010,
- Vu le Contrat de Projets Etat- Région 2007-2013 signé le 26 mars 2007
- Vu la délibération du Conseil Régional n° donnant mandat de négociation au Président du Conseil Régional pour la révision à mi-parcours,
- Vu l'avis émis par le Conseil économique et social régional en date du ...,
- Vu la délibération du Conseil régional en date du ... autorisant le Président à signer,

conviennent d'apporter les ajustements suivants jusqu'à l'échéance du présent contrat de projets.

Préambule

Une procédure de révision à mi parcours du Contrat de Projets Etat Région a été mise en œuvre afin que les politiques contractualisées restent toujours proches des grands enjeux stratégiques pour la Lorraine et que les divers programmes contractuels restent cohérents.

La procédure de révision a été l'occasion, pour tous les services de l'Etat, de la région et de leurs partenaires, de faire un point sur l'avancement des divers programmes, de tirer des enseignements des évaluations réalisées et d'adapter en conséquence les montants budgétaires inscrits.

Ces réflexions ont été conduites dans un cadre national qui prévoyait pour l'Etat une révision à masse constante et des redéploiements limités à l'intérieur des enveloppes ministérielles.

Comme le montrent le tableau en annexe 1, ainsi que la présentation de l'avenant mesure, par mesure, la révision ne bouleverse nullement les grands équilibres du Contrat de projets.

Cette révision doit être considérée comme un ajustement financier, destiné à mieux adapter les enveloppes disponibles à la réalité de l'évolution des besoins pour les opérations prêtes à être lancées d'ici 2013.

DISPOSITIF DE PROGRAMMATION, DE SUIVI ET D'EVALUATION

Au point 4. Les outils, ajouter :

« Les principaux co-financeurs que sont l'Etat, la Région et les Départements s'engagent à assurer la traçabilité minimale obligatoire des opérations en utilisant le programme national PRESAGE, de façon à pouvoir disposer d'un suivi convenable des engagements financiers sur l'ensemble de la période 2007-2013.

Pour rétablir dans l'outil PRESAGE l'historique des opérations, c'est-à-dire retracer les engagements de la période 2007-2010, les co-financeurs sont autorisés à saisir des agrégats, à condition que ces agrégats permettent d'identifier la ventilation, à l'intérieur d'un Grand projet, des crédits

- par action (au sens de la rédaction du CPER 2007-2013)
- et par localisation géographique.»

Article 1. Ajustements relatifs au CPER

AXES D'INTERVENTION ET GRANDS PROJETS

COMPETITIVITE ECONOMIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

GP 1 : Donner une dimension internationale au dispositif de recherche, d'enseignement supérieur et d'innovation Lorrain

Page 30 au grand projet 1 : En conséquence des modifications qui seront examinées ci-après, le cartouche financier du grand projet 1 est modifié ainsi :

Financement du grand projet 1 (en millions d'euros)		
ETAT	REGION	Autres financeurs publics
139,974	116,924	CG 54 : 5,578 CG 55 : 0,672 CG 57 : 8,4 CG 88 : 1,040 CUGN : 22,277 à 23,277 METZ METROPOLE : 5,025 METZ : * EPINAL-GOLBEY : 0,2

* Apport du bâtiment de l'Hôtel Poncelet dès que l'Etat l'aura cédé à la Ville de Metz

Page 32 : à la mesure 1.1.2.1 « Iseetech »

Il est inséré en point 4) le tableau de la répartition des financements des projets Iseetech reproduit en annexe 2 du présent document.

Page 34 : à la mesure 1.1.2.1 « institut Jean Lamour »

Après la phrase : « l'Etat apportera ... » insérer :

« Du fait du croisement des financements respectifs de l'Etat et de la Région entre l'opération de construction du nouvel Institut Jean Lamour et le plan CAMPUS lorrain, l'enveloppe initialement dédiée par l'Etat à l'IJL (18,100 M€) sera répartie comme suit : 13,619 M€ pour l'IJL et 4,481 M€ au bénéfice du plan CAMPUS lorrain (affectés à la mesure 1.4.3) »

A la fin du paragraphe relatif à l'Institut Jean Lamour, il est inséré le tableau de répartition des financements du projet Jean Lamour qui figure en annexe 3 du présent document.

Page 34 : à la mesure 1.1.2.2 ARTEM (Art, Technologie et Management)

Après la phrase : « le financement de ces constructions sera assuré » les montants inscrits sont modifiés ainsi :

« L'enveloppe de crédits d'Etat (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) consacrée à ARTEM sera portée de 10,330 M€ à 14,515 M€, soit une augmentation de 4,185 M€ provenant du projet 14.2 Rénovation des logements à Nancy.

L'enveloppe de crédits du Conseil Régional consacrée à ARTEM sera portée de 10,665 M€ à 12,365 M€, soit une augmentation de 1,7 M€.

L'enveloppe des crédits du Grand Nancy est augmentée de 0,997 M€.

Le détail du tableau de répartition du financement ARTEM figure en annexe 4 du présent avenant. »

Page 35 : à la fin du paragraphe 1.1.2.2 ARTEM, il est inséré le tableau de répartition des financements du projet ARTEM qui figure en annexe 4 du présent document.

Page 35 : à la mesure 1.1.2.3 Structuration du pôle de compétitivité MIPI (MATERALIA) : les crédits de l'Etat sont réduits de 0,3 M€ et reportés sur la sous-mesure 1.2.1 Soutien à l'émergence de nouveaux pôles de compétitivité.

En conséquence, le cartouche financier relatif à l'action 1.1.2 en page 31 est modifié comme suit en tenant compte de l'augmentation de 1,7 M€ apportée par le Conseil Régional sur le 1.1.2.2 ARTEM et des 0,997 M€ apportés par la CUGN :

Financement de l'action 1.1.2 (en millions d'euros)		
ETAT	REGION	Autres financeurs publics
89,554	50,3	CG 54 : 5,333 CG 57 : 8,4 CUGN : 20,577 METZ METROPOLE : 5,025 METZ : *

* Apport du bâtiment de l'Hôtel Poncelet dès que l'Etat l'aura cédé à la Ville de Metz

Page 36 : à la mesure 1.1.3.3. Structuration du pôle de compétitivité FNGE : les crédits de l'Etat sont réduits de 0,3 M€ et reportés sur l'action 1.2.1 Soutien à l'émergence de nouveaux pôles de compétitivité.

En conséquence, le cartouche financier relatif à l'action 1.1.3 en page 35 est modifié comme suit :

Financement de l'action 1.1.3 (en millions d'euros)		
ETAT	REGION	Autres financeurs publics
17,074	14,874	CG 88 : 0,540 (20% de 2,7M€ labo. Epinal)

Page 37 : à l'action 1.2.1 : soutien à l'émergence de nouveaux pôles de compétitivité ou autres réseaux innovants d'entreprises

A la fin du dernier paragraphe, insérer la phrase suivante :

« Le pôle Hydreas, labellisé pôle éco-technologie courant 2010, fera l'objet d'un soutien particulier durant la deuxième moitié du CPER. »

A la suite des transferts mentionnés aux mesures 1.1.2.3 et 1.1.3.3, le cartouche financier relatif à l'action 1.2.1 est modifié comme suit :

Financement de l'action 1.2.1 (en millions d'euros)		
ETAT	REGION	Autres financeurs publics
0,9	0,3	CG 54 : 0,245 CG 88 : 0,5 EPINAL-GOLBEY : 0,2

Page 39 : au projet 1.4 Logement, restauration et vie universitaire dans les pôles de Metz et Nancy

A la suite du dernier paragraphe, il est inséré le texte suivant :

« L'enveloppe consacrée par l'Etat à la vie étudiante (logement) à Nancy passera de 13,5 M€ à 9,315 M€, soit une diminution de 4,185 M€.
En contrepartie, le volet « vie étudiante » sera financé par l'Etat dans le cadre du plan CAMPUS lorrain à hauteur de 4,481 M€.

L'effort de l'Etat, du montant de 9,315 M€ précité, se répartira ainsi :

- Boudonville-Tranche 2 : 2 M€
- Boudonville complément tranche 2 : 0,8 M€
- Le Placieux 1 et 2 : 2 M€
- Le Placieux 3 : 4,515 M€

Pour mémoire, dans le cadre du Plan CAMPUS lorrain, l'Etat mobilisera ainsi qu'il est dit plus haut 4,481 M€, répartis comme suit :

- réhabilitation Placieux 1 et 2 : 1 M€
- réhabilitation Boudonville tranche 3 : 1,377 M€
- extension du restaurant universitaire de la technopôle de METZ : 0,508 M€
- construction de 150 chambres à METZ : 1,596 M€

L'enveloppe consacrée par le Conseil Régional à la vie étudiante (logement) à Nancy passera de 3 M€ à 1,3 M€, soit une diminution de 1,7 M€.

Il est à noter que le complément de financement de l'IJL par la Région (15,9 M€) résultant du financement croisé est comptabilisé hors CPER et utilise une part de la dotation consacrée par la Région au plan Campus. »

Les transferts évoqués aux mesures 1.1.2.1 et 1.1.2.2 conduisent à modifier comme suit le cartouche financier relatif à la mesure 1.4 de la page 39 :

Financement du projet 1.4 (en millions d'euros)		
ETAT	REGION	Autres financeurs publics
16,996	1,3	CUGN : 1 à 2

GP 2 : Assurer l'adaptation du potentiel forestier, agricole et agroalimentaire lorrain

A la suite des modifications de crédits annoncés par les conseils généraux de la Meuse et des Vosges, les cartouches financiers relatifs au grand projet 2 (page 40) et aux projets 2.1 (page 41) et 2.2 (page 43) sont modifiés comme suit :

Financement du grand projet 2 (en millions d'euros)		
ETAT	REGION	Autres financeurs publics
46,288	64,5	CG 54 : 1 CG 55 : 4,86 CG 57 : 15% du 2.2 CG 88 : 8

Financement du projet 2.1 (en millions d'euros)		
ETAT	REGION	Autres financeurs publics
20,33	11,2	CG 55 : 0,66 CG 88 : 4

Financement du projet 2.2 (en millions d'euros)		
ETAT	REGION	Autres financeurs publics
25,955	53,3	CG 54 : 1 CG 55 : 4,2 CG 57 : 15% CG 88 : 4

GP 3 : Préparer les espaces aux enjeux du réchauffement climatique et de la nouvelle donne énergétique – préserver la biodiversité et les milieux aquatiques

Page 44 : au projet 3.3 « Préserver et valoriser la biodiversité et le patrimoine naturel »

A la fin du 1^{er} paragraphe insérer :

« Le Conseil régional ne s'associe plus au soutien de la mesure Réseau Natura 2000 en Lorraine ».

A la fin du troisième paragraphe insérer :

« Dans le cadre de son dispositif de financement en faveur des Espaces naturels et des Zones humides, à savoir le PACTE 57 Environnement, le Conseil Général de la Moselle participe aux objectifs du Grand Projet 3, et plus particulièrement l'action 3.3. Ainsi, de 2007 à 2010, ce sont 4,862 M€ qui ont été consacrés par le Département de la Moselle pour préserver et valoriser la biodiversité et le patrimoine naturel. »

En conséquence le cartouche financier relatif au projet 3.3 est modifié comme suit :

Financement du projet 3.3 (en millions d'euros)		
ETAT	REGION	Autres financeurs publics
4,31	10,81	CG 55 : 0,77 CG 57 : 8,5

Page 45 : au projet 3.4 « Favoriser une gestion concertée et équilibrée de la ressource en eau »

Un transfert de 0,5 M€ est opéré par l'AERM vers le projet 10.5 « Gestion de l'alimentation en eau potable suite à l'arrêt de l'exhaure », en conséquence le cartouche financier relatif au projet 3.4 est modifié comme suit :

Financement du projet 3.4 (en millions d'euros)		
ETAT	REGION	Autres financeurs publics
0,5	0,25	CG 55 : 2,6

En conséquence le cartouche financier relatif au grand projet 3 (page 43) est modifié comme suit :

Financement du grand projet 3 (en millions d'euros)		
ETAT	REGION	Autres financeurs publics
24,81	31,06	CG 54 : 1,4 CG 55 : 8,43 CG 88 : 0,5 EPINAL : 2,3

COMPETITIVITE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE LORRAIN

GP 4 : Arrimer la Lorraine à l'espace européen

Page 46 : au projet 4.1 « Promouvoir la métropolisation »,

A la fin, insérer :

« Dans le cadre de son dispositif de financement en faveur des collectivités mosellanes, à savoir le PACTE 57 Aménagement, le Conseil Général de la Moselle a participé à un certain nombre de projets retenus au titre du Grand Projet 4 - Action 4.1. Ainsi, de 2007 à 2010, ce sont 2,299 M€ qui ont été consacrés par le Département de la Moselle pour soutenir les projets des Communautés d'Agglomération ou Grands Centres Urbains membres-partenaires du Réseau des Villes du Sillon Lorrain ou de celui de la Métropole Sarrebrück-Moselle Est, qui sont, à ce jour, les deux organisations territoriales en réseau capables de créer une dynamique métropolitaine dans notre région, qui en est par ailleurs dépourvue.

De plus, une dotation complémentaire de la Ville de Nancy de 0,76 M€ dédiée à la rénovation technique et muséographique du Musée des Beaux-arts, et une dotation complémentaire de 1,3 M€ du Syndicat Mixte Epinal-Thaon destinée à cofinancer la SMAC, sont prises en compte. »

En conséquence, le cartouche financier est modifié comme suit :

Financement du projet 4.1 (en millions d'euros)		
ETAT	REGION	Autres financeurs publics
17	17	CG 54 : 8 (espace central) CG 57 : 8 (Sillon Lorrain et Sarrebrück-Moselle Est) NANCY : 0,76 SM EPINAL-THAON : 1,3 *

** Les communes et agglomérations participeront aux opérations proposées dans le cadre du Sillon Lorrain, notamment Nancy et la CUGN à hauteur de 5,76 M€ et Metz à hauteur de 20 M€*

Page 46 : au projet 4.2 « Le développement de la Grande Région »

Suite à une dotation complémentaire de 1 M€ de la part de l'Etat prélevée sur le grand projet 11, le cartouche financier est modifié comme suit :

Financement du projet 4.2 (en millions d'euros)		
ETAT	REGION	Autres financeurs publics
1,5	0,5	CG 55 : 0,1
		CG 57 : 0,2 à 0,5

GP 5 : Créer une nouvelle dynamique transfrontalière autour du projet de Belval

Sera vu ultérieurement en fonction des décisions ministérielles.

L'avenant au CPER concernant le grand projet Belval fera l'objet d'une convention séparée entre les partenaires concernés dès validation du plan d'affaire par les ministères en charge du dossier.

Financement du grand projet 5 (en millions d'euros)		
ETAT	REGION	Autres financeurs publics
13	13	

GP 6 : Conforter la position stratégique de la Lorraine par des investissements capacitaires et par le développement de l'intermodalité dans les transports

En conséquence des modifications qui seront examinées ci-après, le cartouche financier du grand projet 6 page 48 est modifié ainsi :

Financement du grand projet 6 (en millions d'euros)		
ETAT	REGION	Autres financeurs publics
84	50,682	

Page 49 : au projet 6.1 « Transport ferroviaire »

Le paragraphe « En outre ... » situé après le cartouche financier est remplacé par :

« En outre, le financement de la gare d'interconnexion de Vandières dont l'avis du Conseil d'Etat relatif à la déclaration d'utilité publique vient de paraître au JO du 29/03/2011 fera l'objet d'une convention hors CPER. La contribution supplémentaire de l'Etat au delà des 20,2 M€ déjà consommés, et des 30 M€ inscrits dans la convention de financement de la 2^{ème} phase de la LGV Est, sera de 8 M€, celle du Conseil général des Vosges de 3 M€. Ils seront affectés à la réalisation de cette gare TER-TGV sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Régional. »

En conséquence des modifications qui seront examinées ci-après, le cartouche financier du projet 6.1 page 49 est modifié ainsi :

Financement du projet 6.1 (en millions d'euros)		
ETAT	REGION	Autres financeurs publics
67,524	41,027	CG 54 : 1,5* CG 55 : 2,8 CG 57 : 0,85 CG 88 : 0,5 RFF : 15,7 AOT : 8,45 CUGN : 2 EPINAL-GOLBEY : 2,4

* Ciblé sur le volet billettique et le système d'information aux voyageurs

Page 49 : à l'action 6.1.1 « Développer l'intermodalité des transports collectifs » :

Au 2^{ème} tiret remplacer le paragraphe par :

« - l'amélioration de l'information aux usagers par un système régional d'information voyageurs multimodal s'appuyant sur des technologies modernes telles qu'Internet, »

Page 50 : le tableau « opérations » est remplacé par le tableau suivant :

Les taux sont arrondis à l'unité

Opérations	Coût total (M€)	Part Etat (%)	Part Etat (M€)	Part CRL (%)	Part CRL (M€)	Part CG, AOT et autres partenaires (%)	Part CG, AOT et autres partenaires (M€)
A Intermodalité voyageur	39	40%	15,7	12%	4,81	48%	18,49
Intermodalité tarifaire et billettique	5	40%	2	12%	0,6	48%	2,4
Système d'information aux usagers	1	40%	0,4	12%	0,12	48%	0,48
Création de pôles d'échanges prioritaires	32	40%	12,8	12%	3,84	48%	15,36
Etude globale du système de desserte du projet transfrontalier de Belval	1	50%	0,5	25%	0,25	25%	0,25

Page 51 : à l'action 6.1.2. Se doter d'une infrastructure qui offre des capacités suffisantes pour écouler les trafics TGV, TER et fret

Suppression du paragraphe en haut de page relatif au tronçon Pagny-Novéant

En conséquence le tableau « opérations » de la page 51 est remplacé par le tableau suivant :

Les taux sont arrondis à l'unité

Opérations	Coût total (M€)	Part Etat (%)	Part Etat (M€)	Part CRL (%)	Part CRL (M€)	Part RFF (%)	Part RFF (M€)
Aménagements de capacité prioritaires du sillon	99,54	50%	49,77	35%	34,84	15%	14,93
Nœud ferroviaire de Nancy-Jarville :	28,92	50%	14,46	35%	10,12	15%	4,34
3 ^{eme} voie sur la section Nancy-Jarville	23,92	50%	11,96	35%	8,37	15%	3,59
Etudes et travaux préparatoires à l'aménagement gare de Nancy	5	50%	2,5	35%	1,75	15%	0,75
Nœud ferroviaire de Metz (complémentaire au renouvellement du poste de Metz pris en charge par RFF)	70,12	50%	35,06	35%	24,54	15%	10,52
Etudes préliminaires à l'aménagement du nœud de Thionville-Hagondange	0,5	50%	0,250	35%	0,175	15%	0,075

Page 52 : Au projet 6.2 « Transport fluvial »

En conséquence des modifications qui seront examinées ci-après, le cartouche financier du projet 6.2 est modifié ainsi :

Financement du projet 6.2 (en millions d'euros)		
ETAT	REGION	Autres financeurs publics
10,3	4,35	CG 57 : 0,85

Page 52 : à l'action 6.2.1 le titre devient : « Développement du système Moselle Intelligente et travaux capacitaire des ouvrages de la Moselle à grand gabarit »

Le texte décrivant l'action 6.2.1 devient :

« Le projet « Moselle intelligente » s'inscrit dans la continuité des opérations du contrat de Plan 2000/2006 (gestion centralisée des barrages, suivi centralisé des bateaux). Il doit permettre de suivre en temps réel la gestion hydraulique du réseau ainsi que le trafic, en même temps que l'information aux usagers, dans un souci d'optimisation globale du système.

Ce projet se compose de deux éléments : pose d'une fibre optique et création d'un poste central de gestion.

Par ailleurs, des études et premiers travaux d'aménagement capacitaire des ouvrages de la Moselle à grand gabarit seront réalisés. Ils comprendront la création d'une station de pompage pour le recyclage de l'eau des bassinées de l'écluse de

Clévant, permettant la sécurisation de l'alimentation en eau et l'amélioration de la disponibilité des quais du port de Nancy-Frouard.

Les études de projet et DCE de l'allongement de l'écluse de Clévant seront réalisées et des études pré-opérationnelles de doublement des écluses aval et de reprise de la géométrie du chenal navigable seront menées.

Le Conseil régional participe à ce projet à hauteur de 25%, l'Etat prenant à sa charge le reste du financement. »

Page 52 : à l'action 6.2.2. « Préparer l'avenir et favoriser le développement du transport fluvial par un programme d'études »

La phrase commençant par « d'autres études... » est remplacée par le paragraphe suivant :

« D'autres études visant à développer le transport fluvial compléteront ce programme, ce dans la perspective du débat public prévu dans la Loi Grenelle 1 qui affirme le caractère prioritaire de la liaison Saône-Moselle et prévoit d'étudier l'intérêt éventuel d'une connexion Saône-Rhin. »

Le tableau « opérations » page 53 est remplacé par le tableau suivant :

Opérations	Coût total (M€)	Part Etat (%)	Part Etat (M€)	Part CRL (%)	Part CRL (M€)
Etudes prospectives	2	50%	1	50%	1

Page 54 : au projet 6.3. « Transport combiné »

A partir de « une 2^{ème} phase d'étude est en cours... » jusqu'au tableau « opérations » inclus, remplacer le texte et le tableau comme suit :

« Une 2^{ème} phase d'étude a permis de déterminer les localisations sur trois sites d'une telle infrastructure (Thionville-Illange, Metz-La Maxe, et Nancy-Frouard).

Une première tranche fonctionnelle de travaux à 2013 a fait l'objet d'un consensus régional en 2010.

Elle consiste en :

- pour Thionville-Illange, l'aménagement des espaces du port public (création de terre-pleins et quais, restructuration des voies internes)
- pour Metz-La Maxe, le développement d'un premier terminal conteneur embranché fer
- pour Nancy-Frouard la réalisation d'un terre-plein conteneur de 10 000 m² à l'intérieur du port (les aménagements portuaires du site de Gondreville étant conditionnés au lancement de la phase opérationnelle de la liaison à grand gabarit Saône-Moselle).

Pour mémoire cette 1^{ère} tranche fonctionnelle de travaux à 2013 s'inscrit dans un projet global de développement à 2030.

Il est ainsi inscrit dans un premier temps au contrat de projet la 1^{ère} tranche fonctionnelle à 2013 d'un montant de 27 919 millions d'Euros de la première phase à 2016.

L'Etat consacrera 10,671 M€ à cette thématique (dont 3,4 millions hors CPER issus du CRSD de Metz), le Conseil régional 5,305 M€ (dont 2,3 millions dans le cadre du CRSD) et les autres collectivités et partenaires 11,943 M€. »

Les montants sont exprimés en milliers d'Euros	Etat	Conseil régional	CA Metz Métropole	Ville de METZ	CA Portes de France Thionville	CA Val de Fensch	CG Moselle	CG Meurthe-et-Moselle	Cci de la Moselle	Cci de la Meurthe-et-Moselle	FEDER	Total Les taux sont arrondis à l'unité
Thionville-Illange	4 680,73	2314,00			240,00	240,00	641,00		1851,00		269,27	10 236
Taux de participation	45,73%	22,61%			2,34%	2,34%	6,26%		18,08%		2,63%	100%
Metz -La Maxe	4 726,82	2454,00	408,00	408,00			414,00		2643,00		3094,18	14 148
Taux de participation	33,41%	17,35%	2,88%	2,88%			2,93%		18,68%		21,87%	100%
Nancy-Frouard	1 263,45	537,00						107,00		660,00	967,55	3 535
Taux de participation	35,74%	15,19%						3,03%		18,67%	27,37%	100%
Travaux et études en HT des 3 sites	10 671,00*	5 305,00	408,00	408,00	240,00	240,00	1 055,00	107,00	4 494,00	660,00	4 331,00	27 919
Taux de participation total	38,22%	19,00%	1,46%	1,46%	0,86%	0,86%	3,78%	0,38%	16,10%	2,36%	15,51%	100%

*dont 3,4 M€ hors CPER issus du CRSD de Metz et 1.096M€ de VNF

En conséquence le cartouche financier du projet 6.3 est modifié ainsi :

Financement du projet 6.3 (en millions d'euros)		
ETAT dont VNF*	REGION	Autres financeurs publics**
7,272	5,305	CG 54: 0,107 CG 57: 1,055 CA Metz Métropole : 0,408 Ville de Metz : 0,408 CA Portes de France Thionville : 0,240

*Dont 1,096M€ de VNF

** Partenaires signataires du CPER

GP 7 : Généraliser l'accès aux TIC

Page 55 : En conséquence des modifications qui seront examinées ci-après, le cartouche financier du grand projet 7 est modifié ainsi :

Financement du grand projet 7 (en millions d'euros)		
ETAT	REGION	Autres financeurs publics
9,8*	14,6	CG 54 : 10 CG 55 : 4,8 CG 57 : 30% du 7,1 CG 88 : 26** CUGN : 1,7 METZ METROPOLE : 2 EPINAL-GOLBEY : 1,5

* dont 1M€ en provenance du grand projet 11

** En complément de sa contribution de 26M€, le Conseil général des Vosges apporte hors CPER 44M€ supplémentaires consacrés aux infrastructures.

Page 55 au projet 7.1. « Infrastructures »: En conséquence des modifications qui seront examinées ci-après, le cartouche financier du projet 7.1 est modifié ainsi :

Financement du projet 7.1 (en millions d'euros)		
ETAT	REGION	Autres financeurs publics
7	11,1	CG 54 : 10 CG 55 : 4,7 CG 57 : 30% CG 88 : 26* NANCY et CUGN : 1 METZ METROPOLE : 2 EPINAL-GOLBEY : 1,5

* En complément de sa contribution de 26M€, le Conseil général des Vosges apporte hors CPER 44M€ supplémentaires

Page 56 : à l'action 7.1.2. « Le développement de la capillarité dans les zones blanches numériques »

Compléter le texte par :

« La couverture des zones blanches de la téléphonie mobile pourra, dans le cadre d'une phase ter (dont le cadre réglementaire ou l'enveloppe budgétaire maximale restent à définir), être soutenue dans les territoires où l'implantation des émetteurs est sous maîtrise d'ouvrage des Conseils Généraux. »

Page 56 : l'action 7.1.3. devient : Développement du Très Haut Débit

Remplacer le texte par :

« Les réseaux Très Haut Débit (THD, débit supérieur ou égal à 100 Mbt/s) sont des facteurs importants pour répondre à de nouveaux besoins en termes d'usages numériques, développer la compétitivité des territoires et attirer les entreprises. Différentes opérations peuvent être financées suivant la procédure d'Appel à Projets. Celles-ci s'inscriront en cohérence avec les schémas départementaux d'aménagement numérique du territoire réalisés par les Conseils Généraux. Les financements de ces opérations par des crédits du CPER sont cumulables avec ceux issus du Grand Emprunt. »

Page 56 : 7.1.4. « Aménagement numérique des zones d'activités économiques (ZAE) »

Compléter le texte par :

« Les entreprises situées hors ZAE et dont l'activité nécessite une connexion très haut débit pourront être soutenues, dans la mesure où le projet de desserte est porté par une collectivité qui s'inscrit en cohérence avec les schémas départementaux d'aménagement numérique du territoire réalisés par les Conseils Généraux, et si des participations financières d'autres collectivités sont acquises. »

Page 56 : au projet 7.2 « Services »

En conséquence des modifications qui seront examinées ci-après, le cartouche financier du projet 7.2 est modifié ainsi :

Financement du projet 7.2 (en millions d'euros)		
ETAT	REGION	Autres financeurs publics
1,6	2	CG 55 : 0,1 CUGN : 0,5

Page 57 : l'action 7.2.3 « Développement d'une plate-forme de services numériques aux entreprises » est supprimée

COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

GP 8 : Adapter le dispositif de formation pour anticiper et accompagner les mutations économiques et sociales

Page 58 : En conséquence des modifications qui seront examinées ci-après, le cartouche financier du grand projet 8 est modifié ainsi :

Financement du grand projet 8 (en millions d'euros)		
ETAT	REGION	Autres financeurs publics
41,678*	91,616	CG 54 : 11,5 CG 55 : 3,27 CG 57 : 20 CG 88 : 25**

* +45 hors CPER

** En complément de sa contribution de 25 M€, le Conseil général des Vosges apporte hors CPER 40 M€ supplémentaires consacrés à l'adaptation des services au public âgé et handicapé.

Page 59 : au projet 8.1 “Accompagnement des secteurs en mutation”

Une nouvelle contribution de 2 M€ du Conseil général des Vosges conduit à modifier le cartouche financier comme suit :

Financement du projet 8.1 (en millions d'euros)		
ETAT	REGION	Autres financeurs publics
0,7	14,225	CG 88 : 2

Page 64 : au projet 8.5 « Accompagnement des publics en difficultés »

La contrepartie du Conseil Général de la Meuse est réduite de 5,3 M€, les actions du Plan Départemental d'Insertion étant financées en dehors du CPER. En conséquence, le cartouche financier est modifié comme suit :

Financement du projet 8.5 (en millions d'euros)		
ETAT	REGION	Autres financeurs publics
3,15	25	CG 54 : 8,5 CG 55 : 1 CG 57 : 15

Page 64 : au projet 8.6 « Santé, solidarité et cohésion sociale »

Les abondements de 0,3 M€ par le Conseil général de la Meuse et de 2 M€ par le Conseil général des Vosges, tous deux sur la mesure 8.6.1 « adaptation des services au public âgé et handicapé », conduisent à modifier le cartouche financier ainsi :

Financement du projet 8.6 (en millions d'euros)		
ETAT	REGION	Autres financeurs publics
10,038	0	CG 54 : 3 CG 55 : 1,55 CG 57 : 5 CG 88 : 23*

* En complément de sa contribution de 23 M€, le Conseil général des Vosges apporte hors CPER 40 M€ supplémentaires consacrés à l'adaptation des services au public âgé et handicapé.

GP 9 : Valoriser le potentiel culturel et sportif de la Lorraine

Page 65 : suite à l'abondement de la Ville de Nancy à hauteur de 0,183 M€ concernant la rénovation de l'Opéra National de Lorraine, le cartouche financier est modifié comme suit :

Financement du grand projet 9 (en millions d'euros)		
ETAT	REGION	Autres financeurs publics
30,1	15,15	CG 54 : 13 CG 55 : 7,47 NANCY : 8,683 METZ METROPOLE : 0

Page 65 : remplacer le dernier paragraphe qui prévoyait un centre d'interprétation par :

«- le soutien au projet de mise en valeur des sites de mémoire les plus emblématiques de la Grande Guerre en Meuse pour lequel l'Etat et la Région participeront à hauteur de 1,5 M€ chacun dont la refondation du Mémorial Musée de la bataille de Verdun, la refondation des forts de Vaux et de Douaumont, la rénovation de l'Ossuaire de Douaumont et la rénovation des chariots filoguidés de la citadelle souterraine de Verdun ;»

Page 66 : remplacer le premier paragraphe qui prévoyait le soutien de l'Etat à l'installation d'une médiathèque liée au centre Pompidou de Metz par :

«En substitution du projet de Médiathèque liée au Centre Pompidou-Metz, les collectivités territoriales de Moselle disposent d'un droit de tirage à hauteur de 6 millions d'euros sur le concours particulier de la dotation générale de décentralisation pour la construction ou l'aménagement de bibliothèques. Sont concernées notamment les villes de Metz et de Thionville et ainsi que les collectivités territoriales de Moselle ayant programmé la construction d'un équipement de lecture publique conforme aux critères nationaux d'éligibilité.

L'Etat soutiendra les projets de l'agglomération messine de rénovation des Musées de la Cour d'Or et de l'Opéra théâtre par l'intervention du FNADT (section générale et volet métropolisation du CPER) ainsi que des crédits européens pour la partie éligible de ces projets.

Les projets culturels présentés par Metz et Metz-métropole, non éligibles à la DGD, seront susceptibles d'être financés hors CPER (crédits de droit commun) sous réserve de disponibilité des crédits et du respect des réglementations les concernant »

GP 10 : requalifier les territoires post-industriels, militaires et après-mines

Page 67 : En conséquence des modifications qui seront examinées ci-après, le cartouche financier du grand projet 10 est modifié ainsi :

Financement du grand projet 10 (en millions d'euros)		
ETAT	REGION	Autres financeurs publics
91,2	88,7	CG 54 : 6 CG 55 : 0,669 CG 57 : 10 à 12% des 10.3 et 10.6 CG 88 : 29 EPFL : 88,4 METZ METROPOLE : 2

Après le cartouche financier, rajouter le texte suivant :

« Au titre des politiques Traitement des Espaces Dégradés, Sites et Sols pollués et Fiches Urbaines, les crédits disponibles en périmètre après mines et Hors après mines seront fongibilisées pour donner plus de souplesse d'intervention sans toucher aux clés de financement existantes dans chaque politique.

De même, les moyens financiers précisés ci après au titre des politiques Traitement des Espaces Dégradés, Sites et Sols pollués, Fiches Urbaines et Fiches Militaires peuvent être, le cas échéant et après accord de l'Etat, du CRL et de l'EPFL, redéployés entre elles, sans que cela ne modifie les engagements de chaque partenaire au titre du GP 10 ni les clés de financement existantes dans chaque politique. »

Page 67 : au projet 10.1 « Le traitement des Espaces Dégradés »

Le cartouche financier est modifié comme suit :

Financement du projet 10.1 (en millions d'euros)		
ETAT	REGION	Autres financeurs publics
15 + 6 pour Damblain	17,5	CG 88 : 26 Damblain, 2 pour les friches EPFL : 60

Page 68 : au projet 10.2 « Les sites et sols pollués »

Le cartouche financier est modifié comme suit :

Financement du projet 10.2 (en millions d'euros)		
ETAT	REGION	Autres financeurs publics
1,5	1,5	EPFL : 9

Page 68 : au projet 10.3 « Requalification urbaine VRD »

Le cartouche financier est modifié comme suit :

Financement du projet 10.3 (en millions d'euros)		
ETAT	REGION	Autres financeurs publics
58	60	CG 54 : 6 CG 57 : 10 à 12% CG 88 : 1

Page 69 : au projet 10.4 « Requalification des friches militaires »

Le cartouche financier est modifié comme suit :

Financement du projet 10.4 (en millions d'euros)		
ETAT	REGION	Autres financeurs publics
1,7	1,7	EPFL : 3,4 METZ METROPOLE : 2

Page 69 : au projet 10.5 « Gestion de l'alimentation en eau potable suite à l'arrêt de l'exhaure »

A la suite du transfert de 0,5 M€ des crédits de l'AERM provenant du projet 3.4, le cartouche financier est modifié comme suit :

Financement du projet 10.5 (en millions d'euros)		
ETAT	REGION	Autres financeurs publics
2,5	1	CG 55 : 0,42

Page 69 : au projet 10.7 « Fiches urbaines »

Le cartouche financier est modifié comme suit :

Financement du projet 10.7 (en millions d'euros)		
ETAT	REGION	Autres financeurs publics
0,5	1	EPFL : 8

Page 70 : au projet 10.8 « Dispositif de minoration foncière »

A la suite de l'abondement par l'Etat, la Région et l'EPFL, le cartouche financier est modifié comme suit :

Financement du projet 10.8 (en millions d'euros)		
ETAT	REGION	Autres financeurs publics
2*	2	EPFL : 8

* dont 1 M€ en provenance du grand projet 11

GP 11 : Soutenir les efforts d'adaptation et de développement engagés par les territoires de projets

Page 71 : à la suite de la réduction de 3 M€ des crédits de l'Etat destinés à compenser l'augmentation des crédits sur les projets 4.2 (+ 1 M€), 7.1 (+ 1 M€) et 10.8 (+ 1 M€) et de l'abondement de 1,3 M€ des crédits du Conseil général des Vosges, le cartouche financier est modifié comme suit :

Financement du grand projet 11 (en millions d'euros)		
ETAT	REGION	Autres financeurs publics
28	31	CG 54 : 20 CG 55 : 40 CG 57 : 30% CG 88 : 2 + 30% en moyenne

CONDITIONS D'APPLICATION

Page 75 : au 3.2 « Modalités d'association des départements »

A la suite du 1^{er} paragraphe, ajout de la phrase suivante :

« S'agissant du Département de la Meuse, des crédits du GIP Objectif Meuse pourront partiellement se substituer aux engagements financiers actés par le Conseil Général dans les différents grands projets. »

Article 2. Durée

Le présent avenant est conclu pour une période allant jusqu'à l'échéance de ce Contrat de Projets.

Article 3. Dispositions juridiques et conditions d'exécution de l'avenant

Engagements financiers : Les engagements inscrits dans le présent avenant sont subordonnés à l'ouverture des moyens financiers nécessaires, dans les lois de finances pour l'Etat, dans leurs budgets respectifs pour la Région et les autres collectivités.

Résiliation et modification : La résiliation ou la modification du présent avenant, à l'initiative de l'une des parties, pourra être demandée, sous réserve d'un exposé des motifs, par l'Etat selon des procédures qui lui sont propres, et par le Conseil Régional, sous réserve d'une délibération en séance plénière.

Litiges : Les litiges portant sur les conditions d'application du présent avenant peuvent être portés en premier ressort par l'une des parties devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait à Metz, le

LE PRESIDENT DU CONSEIL
REGIONAL DE LORRAINE

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE

Jean-Pierre Masseret

Christian Galliard de Lavernée

Les départements :

Le Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle

Michel Dinet

Le Président du Conseil Général de la Meuse

Christian Namy

Le Président du Conseil Général de la Moselle

Patrick Weiten

Le Président du Conseil Général des Vosges

Christian Poncelet

Les autres partenaires :

Le Maire de Metz

Le Président de Metz Métropole
Communauté d'Agglomération

Dominique Gros

Jean-Luc Bohl

Le Maire de Nancy

Le Président de la Communauté
Urbaine du Grand Nancy

André Rossinot

André Rossinot

Le Maire de Thionville

Le Président de la Communauté
d'Agglomération « Portes de France –
Thionville »

Bertrand Mertz

Patrick Weiten

Le Maire d'Epinal

Le Président de la Communauté
d'Agglomération Epinal-Golbey

Michel Heinrich

Jean Alemani

Le Maire de Bar-le-Duc

La Présidente de la Communauté
De Communes de Bar-le-Duc

Nelly Jaquet

Nelly Jaquet

Le Président du Sillon Lorrain

Michel Heinrich

La Présidente du GECT Eurodistrict SaarMoselle

Charlotte Britz

Le Directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine

Pascal Gauthier

ANNEXE 1 : TABLEAU DES AJUSTEMENTS

**ANNEXE 2 : TABLEAU DE REPARTITION DES
FINANCEMENTS DES PROJETS ISEETECH**

PROPOSITION DE REPARTITION DES FINANCEMENTS CPER 2007-2013 - AXE 1 - PROJETS ISEETECH

OPERATION		MO	objectif	COUT	ETAT	REGION	CG57	MM	AUTRE	FEDER (sous réserve)
IMMOBILIER				TOTAL						
Metz Technopôle		Maison d'accueil internationale	MM	8,6	8,40	2,61	1,56	1,5	2,54	0,19
Sauvory		Capacité de recherche SUPELEC	Supalec	3	3,00	1,5	0,75	0,25		0,5
Sauvory		Institut Handicap Biomécanique immobilier	ETAT	4,8	4,80	2,2	1,1	0,5	0,5	0,5
Sauvory		Institut des Sciences de l'Homme et de la Société (ISHS)	PRES	6,2	6,20	3,49	2,71	-	-	
Bridoux Metz		Halle mesure et contrôle matériaux immo (ex ENIM)	ETAT	3	3,00	1,3	0,85	0,5	0,55	
Sarreguemines		Plate-forme Envrt, gestion des risques immobilier	ETAT	2,5	2,50	2,5	0	0	0	
Technopôle		Offre franco allemande Sarreguemines (GACO IUT)	CASC	1,7	1,70	0,67	0,335	0,167	0,48	0,05
Technopôle		ENIM 1er équipement Seconde tranche	ENIM	0,2	0,20	0,2	0	0	0	
Technopôle		Institut Lafayette immobilier	MM				FINANCE DANS LE CRSD			
Freycy		Etude école vétérinaire	MM	0,2	0,20 *	*	0,04	0,05	0,05	
Sauvory		Réhabilitation du bâtiment central (déménagement ISHS)	PRES ou Eta	0,8	0,86	0,2	0,19	0,27	0,2	
		s total		30,87 *	14,67	7,335	3,24	3,8	0,5	1,2
* 0,06M€ seront financés au titre du volet métropolisation du CPER										
		MO	objectif	COUT	ETAT	REGION	CG57	MM	AUTRE	FEDER (sous réserve)
ACTIONS COLLECTIVES ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE										
S1 Avold		Actions collectives				0,2				
Sauvory		Plate-forme composites CND	ISEETECH							
		dont tranche 1 (réalisée en 2008)		1,75	1,75	0,3	0,225	0,225	0,4	0,6
		tranche 2 (en cours)		0,9	0,9		0,1	0,1	0,5	0,2
		tranche 3		1,28	1,28			0,5	0,28	0,5
Bridoux		Halle mesure et contrôle matériaux équipments (ex ENIM)	ETAT	1	1,00	0,5	0,25	0,125	0,125	
Mercy		Plate-forme Envrt, gestion des risques équipements	ETAT	2,5	2,50	-	1	1		0,5
Technopôle		Institut Handicap Biomécanique équipements	ETAT	3	3,00	-	1	0,5	0,5	1
Technopôle		Institut Lafayette équipements	Association	8,9	5,30	2,2	0,3	1	0,3	1,5
Yutz ISS		ENIM équipement ateliers - laboratoires	ENIM	0,6	0,60	0	0,2	0,2	0,2	
		Plate-forme maintenance industrielle	ISEETECH							
		dont tranche 1 (en cours d'instruction en 2010)		1,467	1,467	0,272	0,237	0,240	0,293	0,428
		tranche 2 (en cours d'instruction en 2010)		0,66	0,660		0,072	0,154	0,144	0,289
		Centre prestations Ciram								
Yutz ISS		à condition d'un accord coopération entre 3 établissements	ISEETECH							
		dont PF Assemblage Multimatiériaux (déposé 2010)	ISEETECH	1,49	1,49	0,213	0,213	0,213	0,3	0,551
Technopôle		tranche 1 (PM)*		3	2,128	1,315	0,403	0,36	0,06	0
Technopôle		tranche 2 (PM)*		3,2294	3,06	2,5	0	0,5564		0
		Financement des actions et équipements recherche	s/ total	25,13	7,50	4,00	5,16	1,19	3,42	4,07
		en M€	Total	56,0	22,170	11,335	8,400	5,025	3,898	5,31011
date : 20/10/2010										

opérations déjà réalisées

**ANNEXE 3 : TABLEAU DE REPARTITION DES
FINANCEMENTS DE L'INSTITUT JEAN LAMOUR**

DETAIL OPERATION INSTITUT JEAN LAMOUR

OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total TTC	État	Montant du Contrat de Projets révisé				
				Région CPER	Région Hors CPER	CUGH (CPER et hors CPER)	Europe	FCTVA (')
IJL construction	CUGN/REGION	76,891	13,619	9,050	20,150	10,297	14,000	9,775
IJL équipements scientifiques	CNRS	15,433	5,000	5,000			5,433	
CC-Héré Machines outils CC-Ry	CNRS	0,377	0,202	0,049			0,127	
Diffraction X de poudre	CNRS	0,389	0,060	0,100			0,229	
BM_98 Diffi. RX monocristaux	CNRS	0,401	0,174	0,136			0,090	
Tomographie RX 3D CC-MEM	CNRS	0,203	0,138	0,072			0,000	
BM_104 STEM/MET Ultra Haute	CNRS	3,169	0,985	1,064			1,119	
MET Ultra-haute résolution	CNRS	3,145	1,098	0,946			1,102	
BM_94 Microsonde	CNRS	0,873	0,220	0,320			0,333	
BM_96 SIMS nanométrique CC-Minalor	CNRS	1,622	0,500	0,660			0,462	
BM_103 Plateforme micro-nano CC-Magnétisme	CNRS	1,869	0,661	0,598			0,610	
BM_99 Plateforme magnétisme Autres	CNRS	0,475	0,221	0,180			0,071	
Frittage flash	CNRS	0,274	0,072	0,140			0,061	
Diffusivimètre HT	CNRS	0,299	0,072	0,100			0,127	
TUBE	CNRS	1,316	0,395	0,251			0,670	
BM_101 Spectromètre Raman	CNRS	0,329	0,079	0,217			0,033	
Plateforme ECFM Nano	CNRS	0,694	0,179	0,179			0,335	

(*) Répartition du FCTVA entre la CUGH et la Région

**ANNEXE 4 : TABLEAU DE REPARTITION DES
FINANCEMENTS D'ARTEM**

DETAIL OPERATION ARTEM

32

Opérations	Phase	Maitre d'ouvrage	Cout TTC	Etat MESR	Etat Autres	Région CPER	Région hors CPER	CG54	CUGII CPER	CUGII hors CPER	FEDER
Montants indiqués											
Locaux recherche école des mines	1	CUGN	18,560	2,520	11,000	2,520		1,260	1,260		
Pôle espaces partagés 1	1	CUGN	2,934	0,978		0,978		0,489	0,489		
S-Total phase 1			21,494	3,498	11,000	3,498	0,000	1,749	1,749	0	0,000
Ecole d'Art	2	CUGN	20,560		10,300	5,500		2,380	2,380		
S-Total phase 2			20,560	0,000	10,300	5,500	0,000	2,380	2,380	0	0,000
Pôle espaces partagés 2	3	CUGN	11,606	6,832	0,700	1,667		1,204	1,204		
S-Total phase 3			11,606	6,832	0,700	1,667	0,000	1,204	1,204	0	0,000
S-TOTAL CPER INITIAL			53,660	10,330	22,000	10,685	0,000	5,333	5,333	0	0,000
Compléments											
Complément école des mines	1	CUGN	3,476	1,471		0,670			0,335		1,000
Complément équipement école des mines	1	INPL	0,500	0,500							
S-Total phase 1			3,976	1,971	0,000	0,670	0,000	0,000	0,335	0	1,000
Complément ICNBS-ISAM-IAE	3	CUGN	3,188	1,680		1,004			0,502		
Complément Pôle espaces partagés 2	3	CUGN	1,014	0,534		0,026	0,294		0,160		
S-Total phase 3			4,200	2,214	0,000	1,030	0,294	0,000	0,662	0	0,000
S-TOTAL COMPLÉMENTS			8,176	4,385	0,000	4,700	0,294	0,000	0,997	0	1,000
TOTAL CPER INITIAL											

NOTA : les montants indiqués au CPER pour les collectivités sont TTC alors que les montants réellement versés seront HT.

Ces montants sont tirés des diverses conventions de MO signées à ce jour et éventuellement modifiées par avenant.

Ces chiffres sont donc à diviser par 1,196 pour obtenir les participations annoncées des collectivités, étant entendu que le FCTVA complétera les recettes.

MAIRIE DE METZ
30/05/2011
N° SUIVI : MA2011-1398



PREFET DE LA REGION LORRAINE

LE PREFET

→ *DGS*

Metz, le 26 MAI 2011

1042 *re* *8*

✓ 30/05/11
CABINET DU MAIRE
30 MAI 2011
MA :

Monsieur le Maire, Monsieur le Président,

Par courrier conjoint du 19 mai 2011, consacré à la révision à mi-parcours du Contrat de Projets, vous m'avez saisi des difficultés causées à vos collectivités par l'impossibilité d'un redéploiement intégral sur votre territoire des 6M€ de DGD initialement dévolus à la médiathèque du Centre Pompidou Metz.

Vous relevez la nécessité d'un soutien aux investissements de la ville et de l'agglomération d'autant plus significatif que les restructurations militaires auront un effet économique et social important et durable.

Je vous confirme que si le redéploiement des 6M€ de la médiathèque ne se fera qu'à hauteur d'environ 1,4M€ au bénéfice de la médiathèque de la Patrotte, l'Etat soutiendra d'autres projets de Metz et Metz Métropole dans le domaine culturel.

1/ C'est ainsi que s'agissant des projets de la Ville de Metz, les travaux liés à l'aménagement de l'Arsenal, bénéficieront de 0,2M€ de FNADT section générale et 0,3M€ de FNADT volet métropolisation.

De même, la salle des musiques actuelles bénéficiera d'une subvention de 0,5M€ dans le cadre du volet métropolisation.

2/ Concernant les projets de Metz Métropole, je vous confirme que les travaux du Musée de la Cour d'Or bénéficieront de 0,3M€ de FNADT section générale, de 0,3M€ de FNADT au titre du volet métropolisation ainsi que de 0,13M€ de crédits de droit commun gérés par la DRAC.

De même, les travaux de rénovation de l'Opéra Théâtre de Metz seront aidés à hauteur de 0,1M€ de FNADT section générale, 0,2M€ de FNADT du volet métropolisation et 0,19 M€ de crédits de droit commun gérés par la DRAC.

3/ Ainsi, l'ensemble des projets de vos collectivités bénéficiera d'un montant total d'aides de l'Etat de 3,62M€. De plus, sur ces différents projets, un

complément de 30% de FEDER sur les éventuels volets HQE inclus dans les travaux ou équipements pourra s'ajouter.

J'espère que ces éléments répondront aux questions que le projet d'avenant avait soulevées auprès de vos collectivités.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée, *st cordiale* -

LE PREFET
DE LA REGION LORRAINE



Christian de Lavernée

Monsieur Dominique Gros
Maire de METZ
57036 METZ CEDEX 1
Hôtel de Ville
BP 21025

Monsieur Jean-Luc Bohl
Président de Metz-Métropole Communauté d'Agglomération
Harmony Park
11 boulevard de la Solidarité
BP 55 025
57071 METZ Cedex 3

Copie :

Monsieur Jean-Pierre Masseret
Président du Conseil Régional de Lorraine

Projets de la Ville de Metz et de Metz Métropole

	Nature du projet	coût HT (M€)	aides de l'Etat (M€)	
Metz	Arsenal :			
	Confortation Grande Salle	2,05	0,2	FNADT section générale
	Nouvel accès		0,3	FNADT Volet Métropolisation
	projet salle du Gouverneur			
	Salles de musiques actuelles	7,5	0,5	Volet Métropolisation
	Médiathèque de la Patrotte	3,15	1,4	DGD
Metz				
Métropole	Musée de la Cour d'or :			
	accueil Chapelle des Petits Carmes	4,2	0,3	FNADT section générale
	restauration du grenier de Chèvremont		0,3	FNADT Volet Métropolisation
			0,13	DRAC
	Opéra Théâtre de Metz :			
	menuiseries extérieures	1,04	0,1	FNADT section générale
			0,2	FNADT Volet Métropolisation
			0,19	DRAC
Total :		17,94	3,62	s'ajoutent éventuellement 30% de FEDER sur les éventuels volets HQE de ces dossiers



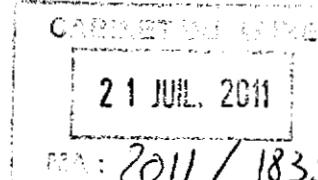
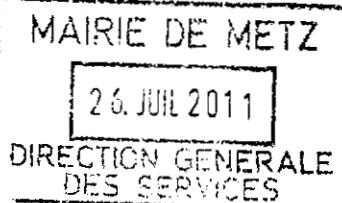
Copie(s) faite(s) le

28/07/11 ds PE

PREFET DE LA REGION LORRAINE

SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES REGIONALES

Affaire suivie par Jean-François TRONQUART
Tél 03.87.37.92.71



1432

METZ, le 19 JUIL 2011

Mr Reitz
pc Mr dafos
27/7

Monsieur le Maire,

Depuis plus d'une année, l'Etat et ses partenaires en Région Lorraine ont travaillé ensemble à l'établissement d'un bilan à mi-parcours de l'avancée du CPER 2007/2013, ainsi qu'à l'élaboration d'un projet d'avenant qui en est l'expression opérationnelle.

J'ai le plaisir de vous informer que ce projet a reçu la validation du Cabinet du Premier ministre le 13 juillet dernier, m'autorisant ainsi à le signer avec vous sur cette base.

Je vous transmets donc le document en question, afin que vous puissiez obtenir la validation nécessaire pour le signer, selon les modalités propres à votre Collectivité.

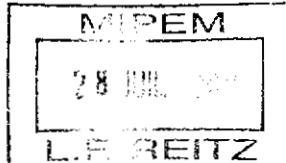
Afin de programmer à l'automne une réunion du Comité régional de Programmation et de Suivi qui sera pour partie consacré à la signature de cet avenant, vous voudrez bien m'indiquer dès que possible à quelle date vous envisagez obtenir la validation ci-dessus évoquée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée, *et cordiale*.

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE

D. l.

Monsieur Dominique GROS
Maire de METZ
Hôtel de Ville
BP 21025
57036 METZ CEDEX 1



Christian DE LAVERNEE

16-mai-11	ETAT	CRL	CG54	CG55	CG57	CG88	NANCY	METZ	THIONVILLE	CA Pores de France THIONVILLE	EPINAL	BAR LE DUC	CC BAR LE DUC	CUGN	Metz Métropole	CC EPINAL GOLBEY	SILLON LORRAIN	EURODISTRICT SAAR MOSELLE	EPFL
6.2 - Transport fluvial																			
6.2.1 - Développement du système Moselle Intelligent																			
6.2.2 - Préparer l'avenir et favoriser le développement du transport fluvial par un programme d'études	- 0,500	- 0,500																	
6.2.3 - Achèver les opérations relatives à l'augmentation du tronc d'air entre Metz et la frontière luxembourgeoise par le rehaussement des ponts																			
6.3 - Transport combiné	1,176	3,005	0,107		1,055			0,408		0,240					0,408				
7 - Généraliser l'accès aux TIC	1,000	4,000 (*)	0,000	2,800	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
7.1 - Infrastructures	1,600	5,900		2,675		(*)													
7.2 - Services	- 0,600	- 1,900		0,125															
7.3 - Renforcer le réseau très haut débit de l'enseignement supérieur et de la recherche																			
7.4 - Stratégie régionale de la société de l'information																			
Cohésion sociale et territoriale																			
8 - Adapter le dispositif de formation pour anticiper et accompagner les mutations économiques et sociales	0,000	0,000	0,000	- 5,000	0,000	2,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
8.1 - Accompagnement des secteurs en mutation						2,000													
8.2 - Déetecter les évolutions des filières, des secteurs territoriaux et des besoins en compétences																			
8.3 - Développer les compétences et la formation des salariés et des demandeurs d'emploi																			
8.4 - Assurer la cohésion sociale et territoriale par la transition professionnelle et la sécurisation des parcours																			
8.5 Accompagnement des publics en difficultés				- 5,300															
8.6 - Santé, solidarité et cohésion sociale				0,300		-													
8.6.1 - Adaptation des services au public âgé et handicapé						(**)													
8.6.2 - Soutenir la création d'un « internat de réussite éducative »																			
9 - Valoriser le potentiel culturel et sportif de la Lorraine	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,183	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	- 14,000	0,000	0,000	0,000	0,000
9.1 - Equipements culturels et mise en valeur des patrimoines							0,183												
9.2 - Equipements sportifs d'intérêt régional ou supra-régional																			
10 - Requalifier les territoires post-industriels, militaires et après-mines	1,500	0,000	0,000	0,000	0,000	- 6,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	- 2,500	0,000	0,000	0,000	- 11,000
10.1 - Traitement des Espaces Dégradés	3,000	- 0,500																	- 11,000
TED Après-Mines																			
TED Hors Après-mines						- 6,000													
10.2 - Les sites et sols pollués																			
Sites et sols pollués Après-Mines																			
Sites et sols pollués Hors Après-mines																			
10.3 - Requalification urbaine VRD	- 2,000																		
Requalification urbaine VRD Après-Mines																			
Requalification urbaine VRD Hors Après-mines																			
10.4 - Requalification des friches militaires															- 2,500				
10.5 - Gestion de l'alimentation en eau potable suite à l'arrêt de l'exhaure	0,500																		
10.6 - Restauration des cours d'eau impactés et mise en œuvre des SAGE miniers																			
10.7 - Fiches urbaines	- 1,000	- 0,500																	- 4,000
Fiches urbaines Après-Mines																			
Fiches urbaines Hors Après-mines																			
10.8 - Dispositif de minoration foncière	1,000	1,000																	4,000
11 - Soutenir les efforts d'adaptation et de développement engagés par les territoires de projets	- 3,000	0,000				1,300													
TOTAL	0,000	5,832	0,107	- 9,030	17,555	1,300	0,943	0,408	0,000	0,240	0,000	0,000	0,000	0,997	- 16,092	1,300	0,000	0,000	- 11,000

